



Mise en repartition clio chez renault litige de prise en charge re

Par **titi 56**, le **13/09/2016** à **21:39**

Bonjour,

J'ai déposé ma Clio 4 pour échange d'un haut parleur, d'un soupçon de fuite dans l'habitacle et un bruit (cliquetis côté droit), juste avant la fin de la garantie.

La concession, par téléphone, m'a demandé mon autorisation d'ouvrir le carter, etc. pour connaître le problème. Je lui ai répondu dans l'affirmative en lui faisant remarquer que ce n'était mon métier et que, pour identifier l'origine, il était bien évident de faire le nécessaire, autant plus que le véhicule était sous garantie.

Ensuite, après mon appel, j'apprends que le devis s'élève à 2.800 € environ et que je dois justifier les visites aux 30.000 et 60.000 km (vidanges).

Aujourd'hui, ne pouvant justifier que les vidanges aient été faites par un garagiste, ils ne prennent pas en charge la réparation.

Pour autant, ils me facturent le fait d'avoir ouvert le carter etc. et que le véhicule ne peut plus rouler si je ne fais pas réparer.

Pour rappel, il n'y a eu que des échanges verbaux.

La concession ne m'a jamais informé, quant à la facturation du démontage, pour trouver le dit problème.

Pour résumer, mon véhicule avait un souci de bruits et ils me le facturent pour leur action de démontage et le véhicule ne peut pas rouler puisqu'ils ne veulent pas remonter les pièces et que la facture, si répartition il y a, serait de environ 3.000 €.

Enfin, je tiens à vous remercier pour votre aide sachant que j'en ai besoin pour mon travail et pour aller chercher ma fille 1 we sur 2, sur Clermont-Ferrand(120 km aller).

Par **Visiteur**, le **14/09/2016** à **11:37**

Bonjour,

ils vous font payer car ils estiment certainement qu'en ne justifiant pas de l'entretien normal

du véhicule vous avez rendu caduque la garantie. Même si le fait de faire ou pas les vidanges n'a aucun impact à proprement parlé sur la panne, pour eux le contrat est rompu !

Par **titi 56**, le **15/09/2016** à **20:40**

bonsoir

et merci pour votre réponse .

Je leur ai demandé de remonter le carter courroie ect que je reprendrai mon vh.

ils me disent qu'ils ne peuvent pas remonter (trop de petite pièce ect et que je devrai payer pour cette action.

Mais j'ai donné l'accord de démontage pour recherche de l'origine du bruit suite à leur appel tel. mais ils ne m'ont jamais parlé de cette facturation et tout a été dit verbalement pas de mail ou autre. la facture de la réparation totale de la distribution avoisine les 2000 puis je négocier ?